

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 ON S'ABONNE À SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Il y a pénurie absolue de nouvelles. Seule, la *Correspondance du Nord-Est* publie quelques renseignements de Munich, desquels il résulte clairement que la Bavière ne se sent nullement portée vers l'annexion à la Confédération du Nord, et qu'elle ne désire pas davantage voir toute l'Allemagne se transformer, au gré de M. de Bismark, en un vaste camp armé.

A la majorité de 63 voix contre 52, la chambre des députés a adopté les conclusions de sa commission, qui, au lieu de 4,765,000 florins demandés par le gouvernement comme crédit militaire extraordinaire, proposait de n'accorder que 1,100,000 florins.

Un autre vote est encore plus significatif. Le député Voelk demandait que le gouvernement fût invité à se concerter avec celui de la Confédération du Nord pour l'adoption d'un calibre commun dans les armes de guerre. Cette proposition a été rejetée.

Le prince Nicolas de Montenegro a adressé dernièrement diverses demandes à la Porte, entre lesquelles figure en première ligne la cession du port de Spezza. On annonce aujourd'hui que le prince a prié le cabinet de Vienne de l'appuyer auprès du gouvernement turc. On ajoute que le comte de Beust, en général assez disposé à accéder aux vœux du prince, sans formuler toutefois un jugement définitif sur la valeur des exigences monténégrines, aurait offert ses bons offices en vue

de l'aplanissement du différend entre ce pays et la Turquie. On peut conclure de la démarche du prince Nicolas que l'influence de l'Autriche sur ses voisins d'Orient est encore plus vivace qu'on ne se le figure peut-être à Saint-Petersbourg et à Berlin.

On a parlé d'un échange de dépêches entre la France et la Prusse, relativement au Luxembourg. « Nous sommes, dit l'agence *Havas*, autorisés à dire qu'aucune dépêche n'a été échangée. »

On lit dans le Journal de Bruxelles :

Les représentants des charbonnages du Couchant de Mons viennent d'adresser aux chambres législatives quelques observations relatives aux conséquences qui résulteraient de l'adoption du projet de loi sur les livrets d'ouvriers, déposé à la chambre des représentants par M. le ministre de l'intérieur dans la séance du 29 janvier dernier. On sait que ce projet de loi a pour but de rendre les livrets facultatifs; or, les signataires de la pétition dont nous parlons estiment que l'adoption de la nouvelle mesure entraînerait, en fait, la suppression pure et simple des livrets. C'est contre cette suppression qu'ils se prononcent, comme l'ont fait déjà la plupart des industriels de Liège et de Charleroi.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* la correspondance suivante :

Paris, 3 avril.

Voilà que les bruits de guerre recommencent à circuler au Corps-Législatif. Beaucoup de députés pensent que nous brûlerons de la

poudre avant les élections. Les mêmes personnes ne sont pas éloignées de croire que les élections générales pourraient bien être différées après l'expiration du mandat actuel des députés, et que l'urne serait ouverte après l'avoir entourée de lauriers. Tout cela a été dit, tout cela paraissait vieux et abandonné; mais voilà que tout cela se reedit comme du neuf et comme du probable. Je ne voulais pas ajouter foi à ces rumeurs, mais je les ai vérifiées par moi-même et j'ai pu constater leur existence.

Les journaux ont parlé d'approvisionnements de guerre et d'armements, et surtout de transport de matériel sur diverses lignes. Aujourd'hui, on voyait défilier dans la rue de Rivoli des canons calibre de campagne qui se dirigeaient vers la gare de Lyon.

Franchement, malgré les rumeurs guerrières, malgré les indices apparents de préparatifs, il m'est impossible de croire que le gouvernement veuille sérieusement et fermement la guerre.

Cependant on rencontre des gens qui vous crient « Mais c'est un intérêt dynastique ! » Hélas ! ils pourraient se tromper. Une guerre faite dans des vues dynastiques aurait pour résultat de froisser profondément le pays; il verrait trop clairement que l'on sacrifie ses ressources et son repos à la durée d'un régime qui n'a pas besoin de ces moyens extrêmes pour se soutenir.

Paris, 5 avril. — Pas de nouvelles, dit-on depuis longtemps, bonnes nouvelles.

Mais en revanche que de bruits ! Pas un qu'on ne sache absurde et qu'on ne déclare

impossible, et pourtant on les commente, on les retourne, on les presse en tous sens pour en extraire une probabilité raisonnable quelconque, et l'on finit, toujours, par en rire, à moins qu'on ne rie de soi-même.

Le bruit du moment, c'est l'ordre prétendu donné par M. le ministre de la marine d'armer toute l'escadre cuirassée : *inde bellum*. Il y a quelques jours, le rappel des semestriers avait donné lieu aux mêmes déductions guerrières. Le bruit de demain, ce sera la date des élections, que l'on assure fixée au 23 et 24 mai prochain.

Pendant la discussion du budget qui se continue au Corps-Législatif, on assure que le gouvernement sera amené à faire connaître au pays ses intentions au sujet de la question allemande. Les déclarations positives seraient cent fois les bien-venues dans les circonstances actuelles, car elles mettraient fin à toutes les rumeurs alarmantes que les pessimistes se plaisent à répandre, et qui causent un préjudice considérable aux affaires. C'est, en effet, à cette insécurité pour le présent, à ces appréhensions pour l'avenir qu'il faut attribuer la crise que traversent notre commerce et notre industrie, par suite du ralentissement des exportations et de la diminution de la production.

Le gouvernement a beau faire déclarer par ses organes les plus accrédités, qu'il ne nourrit aucune pensée de conquête, qu'il veut consacrer tous ses efforts à assurer le maintien de la paix européenne, ces déclarations des feuilles officieuses n'ont pas le pouvoir de dissiper les craintes générales; il faut plus que cela pour rétablir la confiance, ébranlée par des manœuvres de Bourse ou par des excita-

FEUILLETON.

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Mme de Noyons en vint par degrés à se prêter à cette comédie. Elle ne se mêla jamais en rien du trafic direct des décorations; seulement elle tenait son salon ouvert et sa table servie. Les postulants, les ambitieux encombraient son antichambre.

Toutes les apparences du luxe éblouissaient les regards; la baronne faisait les honneurs d'un dîner et d'une soirée avec une grâce quasi-royale, et la beauté de Chérie couronnait dignement l'impression produite.

D'ailleurs, Mme de Noyons possédait de vrais parchemins, un vrai nom, quoiqu'il ne fût pas d'ancienne date, et que l'on n'eût pu dire quelle savonnette l'avait nettoyé. Elle avait une famille connue, influente, et toutes ces raisons la rendaient la plus précieuse des auxiliaires pour les gens qui se servaient de son salon comme d'un champ de bataille.

Mme de Noyons connaissait-elle complètement le but de toutes les présentations qui se multipliaient chez

elle? se résignait-elle à cette complicité par amour pour le luxe? nous l'ignorons; se faisait-elle seulement escompter ses promesses? nous n'osons l'affirmer. Toujours est-il qu'à la gêne des premiers mois succéda une vie de fêtes et de plaisirs sans repos.

Au milieu de ce mouvement, le plus grand souci de Mme de Noyons était le mariage de Chérie. Si elle se soumettait aux humiliations secrètes dont elle buvait la honte, elle aspirait pourtant à reprendre sa vie normale; le besoin de dissipation, l'amour de la toilette, la soif de faire parler d'elle, de sa bienfaisance, de son esprit, pouvaient bien la plier à la nécessité présente; mais une fois Chérie mariée et mariée à un homme riche et titré (car elle n'accepterait jamais un autre époux pour sa fille adoptive), elle irait habiter leur hôtel ou leur château, les suivrait en Suisse, aux eaux, en Italie. Après avoir prodigué ses soins et ses tendresses à la jeune fille, la jeune femme lui rendrait à son tour avec usure tout ce qu'elle avait fait pour lui donner une position dans le monde.

Comme cela arrive dans tous les salons dont le terrain est en quelque sorte vague, indéfini, on trouvait plus d'hommes que de femmes chez la baronne, bien qu'elle choyât beaucoup ces dernières, et eût pour les attirer chez elle tout le patelinage dont sa souple nature lui faisait faire un fréquent emploi.

Dans les salons de Mme de Noyons, les femmes étaient rares. Il en venait quelques-unes, cependant: des femmes âgées qui ne craignaient plus la médisance, de jeunes femmes que leurs maris n'accompagnaient jamais, des veuves qui voyageaient trop; des jeunes filles élevées à l'américaine, des artistes, des poètes de troisième ordre qui se créaient dans ce milieu une célébrité de coterie, une renommée de petits journaux.

Mais en revanche, des hommes haut placés, beaucoup d'étrangers, des jeunes gens de province se pressaient dans le facile salon de la baronne, qui était assez habile pour laisser désirer ses invitations.

Au milieu de toutes les femmes, Chérie brillait d'une beauté incontestable. Mise avec une simplicité extrême, qui n'était qu'une adroite coquetterie de plus, elle se montrait si douce, si touchée de la générosité de sa marraine; elle chantait d'une voix si sonore, elle jouait du piano d'une façon si brillante, que vingt fois les hommes qui se croyaient les plus forts avaient été séduits par le charme de la jeune fille; mais si on la trouvait charmante, on ne la demandait cependant pas en mariage.

Ce n'est pas dans un salon semblable, à côté d'une femme légère, au milieu d'un cercle que rien ne sonde et ne relie, qu'on choisit en général la compagne de son existence. Un seul homme estima assez Chérie pour de-

mander sa main. Il était laborieux, instruit et plein de cœur; mais il était pauvre; on le refusa.

Ce fut à Mme de Noyons qu'il adressa sa requête, ce fut elle qui ruina toutes ses espérances.

— Me permettez-vous d'en appeler au cœur de votre pupille? dit-il à la baronne en la quittant.

— Certes! répondit celle-ci, je ne veux que son bonheur.

La jeune fille était dans le salon, occupée à donner à manger à une petite perruche grosse comme un passereau, et qui se perchait gentiment sur son doigt.

— Mademoiselle, dit Lucien, je viens de solliciter votre main, on me l'a refusée: sur un mot de vous, je renonce à toute espérance ou j'emporte du courage pour toute ma vie.

— Je n'ai pas de dot, monsieur.

— Je le sais, mademoiselle.

— Et... dit Chérie qui n'osa pas achever.

— Vous voulez savoir si je suis riche... Hélas! Mademoiselle, non. Je gagne quatre mille francs par an; mais j'ai l'espoir d'être augmenté.

Chérie jeta un regard autour d'elle.

— Tout ce qui est ici appartient à ma marraine, monsieur, mais j'en jouis. Je suis accoutumée à ce bien-être, à ce luxe dont elle ne pourrait se passer et au mi-

tions de partis ; il faut que M. Rouher, parlant au nom du gouvernement, donne au pays des assurances solennelles, comme il l'a fait le 5 décembre 1867, pour la question romaine. Alors les esprits les plus timorés se rassurent, et les affaires reprendront un nouvel essor.

En attendant, le gouvernement continue à affirmer son vif désir de maintenir la paix en cherchant à résoudre à l'amiable tous les incidents qui se sont élevés depuis 1866. Après l'affaire du Luxembourg, après l'affaire de Grèce, voici maintenant que la question des chemins de fer belges va être soumise à l'examen d'une commission mixte.

Evidemment ces trois faits sont des preuves certaines des dispositions pacifiques du gouvernement ; mais il paraît qu'elles ne suffisent pas et qu'il faut encore des déclarations claires, nettes, catégoriques du haut de la tribune du Corps-Législatif. Espérons que M. Rouher pourra rassurer l'opinion à l'égard de la Prusse, comme il l'a fait à l'égard de Rome.

Le *Journal de Paris* a annoncé que le conseil d'Etat s'est réuni, il y a mercredi huit jours, en assemblée générale, pour délibérer sur le projet de loi portant révision du code de procédure civile, en ce qui concerne l'extention des attributions des justices de paix et des simplifications dans les formalités actuellement en usage. Le rapporteur est M. de Parieu, vice-président du conseil.

Voici, d'après un écrit récemment publié, qu'elle serait, en résumé, la teneur de ce projet de loi.

« Les juges de paix seront appelés à connaître de toutes les affaires personnelles et mobilières jusqu'à 200 francs de principal en dernier ressort (au lieu de 100 fr.), et 500 francs à charge d'appel (au lieu de 200). Leur compétence, en d'autres matières nombreuses qui leur appartiennent (voir la loi du 25 mai 1838, art. 2 et suiv.), serait accrue également. Pour les tribunaux civils de première instance, le chiffre du dernier ressort, qui est, comme on sait, de 1,500 francs, d'après la loi du 25 avril 1838, paraît devoir être porté à 2,000 fr. — Ainsi se trouveront modifiées les deux lois du 11 avril et du 25 mai 1838.

« Ce n'est pas tout, et, posant une nouvelle règle, le projet de la loi arrive à cet autre résultat « de supprimer les articles 48 et suivants du code de procédure, et de les remplacer par une disposition qui, même pour les citations en conciliation devant le juge de paix, dans les causes du tribunal civil qui sont d'abord soumises à ce préliminaire, citations aujourd'hui immédiatement faites par ministère d'huissiers, n'exigerait plus qu'une lettre du greffier, distribuée par la poste, c'est-à-dire un avertissement tel, à peu près, que celui qui est déjà en usage pour les seules affaires de la

compétence du juge de paix. » Ce serait donc l'extension de ce système des avertissements sans frais.

LETRE DE M^r L'ARCHEVÊQUE DE PARIS
A MM. LES CURÉS DU DIOCÈSE

Relativement au cinquantième anniversaire de la consécration sacerdotale du Saint-Père.

L'*Univers* a eu la primeur de la lettre adressée par l'archevêque de Paris aux curés de son diocèse, pour la célébration du cinquantième anniversaire de la consécration sacerdotale du Saint-Père. Cette lettre, qui a été lue dimanche dans toutes les églises du diocèse de Paris, prouve que depuis la censure pontificale prononcée en 1865, M^r Darboy a donné des explications satisfaisantes au Saint-Père, notamment dans les deux lettres mentionnées par l'archevêque.

Paris, le 30 mars 1869.

Monsieur le curé,

C'est un usage ancien et très-répanu, un usage pieux et touchant, de célébrer le cinquantième anniversaire des alliances qui, sous les noms de mariage et d'ordination, créent des chefs de famille dans la société civile et dans la société religieuse. Le temps a si aisément et si souvent raison de nous et de nos œuvres, qu'on regarde comme mémorable qu'il nous laisse un demi-siècle à la même place et dans la même carrière.

Lors donc que cette heureuse exception se produit au foyer domestique, les enfants se pressent autour de leurs parents vénérés pour leur offrir des félicitations et des vœux inspirés par la joie et la tendresse. Il en est de même dans ces familles plus considérables que la religion a faites et qui se nomment la paroisse, le diocèse, l'Eglise : quand le pasteur, père et chef, atteint la cinquantième année de son ordination, tous ceux qu'embrasse sa paternelle sollicitude tiennent à lui témoigner leurs sympathies respectueuses avec leurs sentiments de reconnaissance et de piété filiale.

Dans quelques jours, le 11 avril prochain, le Saint-Père célébrera le cinquantième anniversaire de sa consécration sacerdotale. Le monde catholique ne manquera pas de prendre part à cette fête, en offrant à Dieu des actions de grâces et des prières, pour le remercier des années accordées à Pie IX, et pour obtenir qu'il lui soit encore donné longue vie et bonheur. Nous voudrions tous, dans le diocèse de Paris, nous associer à cette manifestation ; les convenances nous en font un devoir, et le cœur nous en fait un besoin.

Le Pape sait, au reste, quel dévouement sincère et effectif nous professons pour lui, et, plus d'une fois, il a daigné accueillir avec bonté l'expression de ces sentiments et y répondre en termes où, sans doute, nous devons

voir encore moins des éloges que des encouragements et des exhortations.

C'est ainsi que, répondant à une lettre du 13 juillet 1867, où nous parlions de notre diocèse et de nous, Sa Sainteté a bien voulu nous écrire, le 1^{er} août suivant : « ... Nous voyons avec plaisir, dans votre lettre, comme vous déclarez de nouveau et confirmez vos sentiments de tendre respect envers Nous et le Saint-Siège, et comme vous souhaitez mettre tous vos soins et votre diligence à défendre la cause de l'Eglise catholique et du Saint-Siège, à développer et maintenir l'honnêteté des mœurs, la religion et la piété. Nous applaudissons à ces sentiments tout à fait dignes d'un évêque catholique, et Nous avons la confiance que vous ferez de votre mieux ce que vous énoncez si explicitement. Nous savons bien quelles difficultés vous entourent ; mais, soutenu par le secours d'en haut, votre zèle religieux ne négligera rien pour faire, en toute prudence chrétienne et tout courage, ce qui importe à la plus grande gloire de Dieu et de l'Eglise, et au salut spirituel des fidèles de votre diocèse... »

Et le 31 octobre suivant : « Au milieu des soucis et des angoisses qui Nous accablent, ce n'est pas pour nous une médiocre consolation que votre piété filiale et celle de votre diocèse envers Nous et le Saint-Siège, confirmée par votre lettre du 14 octobre (1867), où vous dites que vous et les fidèles ferez tous vos efforts pour nous soulager dans Notre détresse. Aussi sommes-Nous pénétré de reconnaissance envers vous et envers eux... »

Les sentiments de ce diocèse pour l'Eglise sont anciens et constants, et nos paroles y sont conformes. Le 11 avril ne sera donc pour nous tous qu'une nouvelle et précieuse occasion de manifester notre religieux attachement au Saint-Siège et notre vénération envers le Souverain Pontife, fidèles à nous-mêmes et nous tenant dans la voie où ses bénédictions nous ont affermis. Nos prières, pour lui, sont de tous les jours ; mais nous leur donnerons, en cette circonstance, un caractère plus solennel, et, si c'est possible, plus affectueux encore.

En conséquence, pour répondre à la piété du clergé et des fidèles, et pour remercier Dieu avec les sentiments qu'inspire à tout cœur catholique le Jubilé du Saint-Père, nous disposons qu'un *Te Deum* solennel, d'actions de grâces sera chanté, au salut du Saint-Sacrement, le dimanche, 11 avril, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Nous invitons tous les prêtres à dire ce jour ou l'un des jours suivants, une messe à l'intention du Souverain Pontife.

Nous exhortons les fidèles à faire à la même intention une communion, des prières et des bonnes œuvres.

Cette lettre sera lue en chaire, dimanche prochain, 4 avril.

Agréer, monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments de dévouée affection.

GEORGES, archevêque de Paris,
grand aumônier de l'Empereur.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Avant la séance publique de lundi, les députés se sont réunis dans les bureaux pour nommer diverses commissions. Parmi celles-ci, une des plus difficiles à constituer a été celle chargée d'examiner le projet de loi sur les livrets d'ouvriers. La Chambre est, sur cette question, très-partagée d'avis, et la discussion dans les bureaux a été vive. Quoi qu'il en soit, le nom des membres de la commission n'est point encore connu.

— La commission chargée du projet de loi concernant les dépenses du service des enfants assistés est composée de ; MM. Pissard, le baron Buquet, Bertrand, le comte de Boigne, Perrier, Delamarre de la Creuse, le baron Sibuet, Boutelier et Dessaigues.

— Le comité électoral formé par le parti radical et quelques-uns des journaux les plus avancés de la presse parisienne, s'est définitivement dissout sans qu'on se soit entendu.

— Il paraît que le caractère des réunions publiques s'est modifié depuis quelques jours. Les discussions deviennent plus calmes, bien que les doctrines exagérées y soient encore émises. Dimanche, à la salle Rochechouart, on discutait sur l'instruction, en présence de 1,200 personnes. A Belleville, la réunion qui comptait 1,500 assistants, a entamé l'examen de la liquidation sociale. A la Redoute, il s'agissait de la création de banques collectives afin d'accorder du crédit à tous. Enfin, avenue d'Italie, chez M. Nostag, on s'est occupé de la création d'une société coopérative d'enseignement, et on a décidé d'instituer des conférences qui auront lieu chaque dimanche. Le sujet qui y sera traité sera : « *Les hommes du peuple.* »

— On vient de distribuer à la garde impériale une brochure contenant la théorie nouvelle de l'école du soldat.

Parmi les suppressions, on cite celle de la marche au pas ordinaire. Le pas gymnastique est généralement adopté, et sera du reste facile à mettre en pratique, puisque les soldats s'exercent aujourd'hui au gymnase. Le pas accéléré des chasseurs sera également modifié, et réduit au pas unanime gymnastique.

— Le Prince Impérial, accompagné de son précepteur, le général Frossard, et de son jeune camarade, le fils du docteur Conneau, a visité, dimanche matin, la direction générale des lignes télégraphiques.

M. de Vougy a expliqué au prince le méca-

lieu duquel j'ai été élevée... Quatre mille francs, Monsieur ! c'est la toilette d'une femme bien modeste dans ses desirs.

— Je n'ai plus rien à dire, Mademoiselle.

— Vous m'en voulez ?

— Non, Mademoiselle ; nous ne nous entendons pas, voilà tout !

— Oui, voilà tout ! Et elle lui tendit la main.

Lucien sortit, et ne revint jamais chez Mme de Noyons. Tout continua à marcher de la même manière dans la maison.

Les mois se passèrent, l'hiver s'acheva : avec lui se termina la saison des espérances matrimoniales, du moins à Paris, et la baronne et Chérie partirent pour la Savoie et finirent leur été à Bade.

Là, comme partout, Chérie fut remarquée, fêtée, adulée. On parla d'elle dans tous les courriers. Mme de Noyons lui épargnait le plus possible l'ennui des choses positives. D'ailleurs, un secours inespéré avait pour quelques mois délivré la baronne de ses soucis. Elle avait joué, et elle avait gagné. Une passion de plus s'était infiltrée dans son sang. Elle passait maintenant une partie de ses journées assise auprès du tapis vert, piquant des cartes quand elle ne cherchait pas une martingale, poursuivant la solution d'un problème qui fuyait devant elle.

Elle avait perdu sa modestie des premiers jours, pour jouer hardiment de son succès. Elle portait la tête haute, parlait de tout avec facilité, et prenait ces façons cavalières que communique inmanquablement aux femmes la société habituelle des hommes, à une époque où ceux-ci perdent les traditions du respect et des mœurs de la bonne compagnie.

Mme de Noyons ne s'aperçut pas de ce changement ou n'en voulut rien voir, croyant peut-être qu'il servirait ses projets.

Chérie ne souhaitait pas aussi vivement que sa marraine se donner les chaînes du mariage, quelques brillantes qu'elles fussent. Tous les instincts de liberté s'éveillaient en elle. Jamais elle ne s'était montrée si vive, si gaie, si brillante. Elle entra dans la seconde phase de sa vie, et s'y posait en femme qui compte bien dominer, sinon régler sa destinée.

Tout finit, même la saison des eaux, ces mois de toilettes folles, pendant lesquels les femmes semblent avoir hâte de changer de façons et d'allures, et de s'habiller et de se conduire comme des créatures à qui elles dédaigneraient de parler.

Mme de Noyons et Chérie revinrent au mois d'octobre, la baronne était triste : la campagne n'avait pas été heureuse ; l'argent gagné au jeu se trouvait en partie dépensé.

Pour comble de malheur, la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit*, tous les organes du barreau en police correctionnelle retentirent à la fois des procès qui se multiplièrent au sujet des décorations inventées, des brevets de chevaliers de Malte, des diplômes falsifiés.

Tout homme décoré fut invité à se présenter à la chancellerie du gouvernement qui l'avait gratifié d'une récompense honorifique. Un grand nombre d'individus, honteux de leur sottise, supprimèrent le malencontreux ruban, sans vouloir se plaindre des gens dont ils avaient été dupes. Mais quelques-uns crièrent haut, regrettant à la fois la décoration et l'argent perdu. La justice accueillit les plaintes, arrêta les agents, fouilla les chancelleries imaginaires, trouva les sceaux, les armoiries et les parchemins, mit les honnêtes industriels en prison, et apprit à la province stupéfaite par quel moyen bon nombre de gens s'étaient procurés des titres qui avaient excité à la fois le respect et l'envie.

Le nom de Mme de Noyons fut prononcé au parquet ; mais comme il n'existait aucune preuve qu'elle eût connaissance des frauduleuses manœuvres mises en jeu, et qu'elle appartenait à une honorable famille, elle ne fut ni compromise ni inquiétée. Seulement le jugement et la condamnation des membres de l'agence des titres et décorations lui enleva un de ses plus grands moyens d'influence, et elle ne tarda pas à retomber dans les

poignantes inquiétudes qui l'avaient assaillie au moment de son arrivée à Paris.

L'hiver ramena quelques personnes chez elle. A tout prix il fallait recevoir et paraître, et la saison ne pouvait s'achever sans que Chérie fût mariée.

On emprunta, on mit l'argenterie au Mont-de-Piété, on signa des billets ; puis on tua de la volaille magnifique, ainsi que des diamants. Le gaspillage élargit à deux mains ce gouffre qui se creusait.

Pour la première fois, la baronne entrevit l'inévitable abîme. Elle eut peur de l'avenir, elle sentit venir la misère, cette misère hideuse qui n'a pas l'estime pour se grandir. Les nécessités de chaque jour l'étreignirent à la gorge ; il vint un moment où elle eut peur de la saisie...

Alors cette femme, jusque-là si vaillante, céda sous ce coup prévu, mais retardé par des miracles de ruse et d'adresse. Elle jeta autour d'elle un regard navré, compta ses amis, essaya de puiser dans quelques bourses, n'y trouva rien et tomba dangereusement malade. Cette fois, elle ne devait plus se relever.

Le désespoir augmentait sa fièvre et irritait ses cuisantes douleurs. Elle ne luttait pas contre la mort ; mais, au moment de quitter la vie, elle s'épouvantait enfin de son œuvre en regardant Chérie, qui sanglotait au pied de son lit.

nisme des appareils autographiques et autres. Une pétition a été présentée par les employés, tendant à obtenir une augmentation de salaire.

— On parle beaucoup en ce moment du nouveau télégraphe imprimant de M. Meyer.

Cet appareil remarquable, qui permet de transmettre à distance, avec simplicité et promptitude, toutes sortes d'écritures et de dessins, a été décrit, vendredi dernier, dans la séance que l'association scientifique de France a tenue à l'Observatoire impérial.

Grâce au concours accordé par M. le directeur général des lignes télégraphiques, l'appareil a pu fonctionner sous les yeux de l'assemblée, qui était fort nombreuse. Des remerciements ont été votés à M. de Vougy, et une médaille d'or a été décernée à l'auteur, M. Meyer.

— M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, est dans un état de santé alarmant. Il a soixante-dix-neuf ans.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La semaine dernière n'a pas été favorable aux ivrognes. Deux individus, R. de Saint-Hilaire-du-Bois et T. de Trémont, après de trop copieuses libations, sont tombés inanimés sur la voie publique, asphyxiés par suite d'ivresse.

R. était âgé de 53 ans et T. de 62.

Un détachement du 14^e de ligne (12 officiers, 256 hommes) allant de Fontevault au camp de Châlons, logera à Saumur, le 10 avril.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Dans la nuit de samedi à dimanche, le vent soufflant avec violence, le chaland *Jeune-Marie*, appartenant à M. Dufresne, marinier, à Ville-Bernier, près Saumur, amaré côte Saint-Sébastien, a sombré vers 11 heures du soir, malgré les efforts de l'équipage et de plusieurs autres personnes venues au secours.

Ce bateau était chargé de charbon (60,000 kil.) à destination de Thouars (Deux-Sèvres).

M. Dufresne perd environ 120 francs d'effets et de grément.

Cette après-midi, à quatre heures et quart, lions-nous dans le *Phare de la Loire* du 6, le feu s'est déclaré au Grand-Théâtre, dans la salle des accessoires. Une fumée épaisse sortait du sous-sol, près du corps-de-garde de la rue Corneille. A l'heure où nous écrivons, une pompe fonctionne; on défonce la porte extérieure de la partie de l'édifice d'où s'échappe la fumée, on sauve à l'intérieur tous les objets exposés à l'action du feu. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point le danger est grand.

Il faut espérer que grâce à de prompts se-

cours, les flammes pourront être étouffées.

P. S. A cinq heures, nous apprenons que le feu, qui avait pris naissance sous le magasin de costumes, est éteint.

La pompe seule du Grand-Théâtre a fonctionné. Si l'incendie s'était déclaré, par malheur, la nuit, on eût eu sans doute à déplorer la destruction de la salle Grasin.

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, une véritable tempête a éclaté sur notre ville. Malgré la pluie, qui n'a cessé de tomber pendant toute la nuit, le vent soufflait avec une telle violence que nous avons à signaler quelques accidents au Mans et dans les environs. Des arbres ont été déracinés, des cheminées ont été abattues, et le pylone qui avait été établi sur la place de l'Etoile, pour fixer l'axe de la rue d'accès à ouvrir entre la gare et le carrefour Saint-Julien-le-Pauvre, est tombé. Les opérations auxquelles cet ouvrage provisoire a servi étaient terminées et on se disposait à l'enlever. Cet accident, qui aurait pu avoir des conséquences graves, n'a heureusement occasionné qu'un dégât matériel de peu d'importance : il a démolé en partie la cheminée et un morceau du toit de la maison voisine. »

Recette pour nettoyer les vitres. — Les vitres exposées au soleil et à la pluie s'altèrent vite. Cela tient à ce que la potasse et la soude, qui entrent, comme on sait, dans la composition du verre, se combinent à l'acide carbonique de l'air. Les verres prennent alors une teinte blanchâtre connue des gens du métier sous le nom de verre germé. Pour rendre à ces carreaux leur premier éclat, il suffit de les nettoyer d'abord avec l'acide chlorhydrique du commerce étendu d'eau et de les dégraisser ensuite avec du blanc d'Espagne humecté. On remet à neuf par ce moyen des verres tellement opaques que l'on ne peut plus voir au travers.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Nord fait remarquer qu'on ignore sur quel point précis ont porté jusqu'ici les négociations de M. Frère-Orban dans les diverses entrevues qu'il a eues soit avec M. de La Vallette, soit avec M. Rouher; mais le départ pour Paris de l'inspecteur des chemins de fer belges, annoncé par le journal *la Meuse*, permet de supposer que la question des transports et peut-être les plans de trafic international de la compagnie de l'Est, sinon des conventions mêmes, avec le Grand-Luxembourg et le Liégeois-Limbourgeois, occupent une large place dans ces pourparlers.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

— Que Dieu me pardonne!... balbutia-t-elle, je l'ai perdue.

Un moment après, elle attira Chérie sur son lit, la fit asseoir tout près d'elle et lui dit d'une voix défaillante :

— Je vais mourir...; que deviendras-tu? Chérie, il faut me dire que tu ne m'en veux pas : car si je t'ai perdue, du moins... je t'ai beaucoup aimée. J'aurais dû te laisser aux Boulaies, tu serais encore heureuse et paisible.

— Non! dit Chérie en essayant les pleurs qui coulaient brûlants de ses yeux : vous avez bien fait, quoi qu'il advienne! J'aurais eu horreur de cette vie vulgaire, et, quel que soit l'avenir, je l'accepte tel que vous l'avez préparé.

Les leçons de la baronne n'avaient que trop profité à la folle créature.

Après quinze jours d'une horrible et lente agonie, Mme de Noyons expira dans les bras de Chérie, qui la veilla avec une sorte de tendresse farouche.

A peine la baronne eut-elle rendu le dernier soupir qu'une nuée de créanciers fondit sur la maison, dont le cercueil n'avait pas encore franchi le seuil.

Le tapissier venait reprendre ses meubles, le joaillier ses bijoux; les fournisseurs présentaient leurs mé-

Chérie, affaissée sur un fauteuil dans la chambre funéraire, écoutait sans les entendre les doléances de sa fille de chambre.

— Ils vont tout saisir, Mademoiselle! disait Caroline en pleurant : que deviendrez-vous quand vous n'aurez ni appartement, ni mobilier?

Chérie ne répondit rien : une atonie complète s'était emparée d'elle.

Tandis que Caroline, assise à ses pieds, la consolait et tâchait de lui rendre un peu de courage, on sonna vivement à la porte.

Un jeune homme entra.

C'était Lucien.

Sans que le valet songeât à l'annoncer, il se dirigea vers le salon.

Il aperçut Chérie accablée, la femme de chambre en larmes, et le cercueil de Mme de Noyons.

— Mademoiselle, dit-il d'une voix douce, si vous ne m'avez point oublié, si vous avez confiance dans le cœur d'un honnête homme, acceptez ma modeste position et devenez ma femme...

L'attendrissement amena une larme aux paupières de Chérie.

— Est-ce le moment de parler de semblables choses? demanda-t-elle.

— C'est l'heure de vous couvrir d'une protection effi-

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 6 mars au 2 avril.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare.	» 5	»	» 2	7	4 45	2	17	40	5			
2	Tessier.	1 7	»	» 2	»	7 37	»	23	26	1			
3	Touche.	» 4	3	» 3	3	» 25	1	5	29	»			
4	Vaillant.	» »	»	» 4	»	» 10	»	6	15	»			
5	Corbineau.	» 8	»	» 2	»	4 41	»	13	24	»			
6	Laigle.	» 3	»	» 3	1	1 16	»	7	19	»			
7	Prouteau.	» 4	»	» 1	»	5 17	»	5	6	1			
8	Chalot.	» 2	»	1 4	»	2 22	»	11	21	»			
9	Pallu.	» 1	2	» 7	1	1 48	3	8	16	»			
—													
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Millerand.	» »	»	» »	»	» »	»	5	8	»			
2	Baudoin.	» »	»	» »	»	» »	»	2	1	»			
3	Baudoin-R.	» »	»	» »	»	» »	»	8	5	1			
4	Vilgrain.	» »	»	» »	»	» »	»	1	3	1			
5	Sanson.	» »	»	» »	»	» »	»	4	7	»			
6	Sève.	» »	»	» »	»	» »	»	4	4	»			
7	Moreau.	» »	»	» »	»	» »	»	5	14	»			
8	Cornilleau.	» »	»	» »	»	» »	»	7	3	»			
9	Marais.	» »	»	» »	»	» »	»	5	5	»			
10	Rousse.	» »	»	» »	»	» »	»	3	3	»			
11	Raineau.	» »	»	» »	»	» »	»	3	7	»			
12	Pavis.	» »	»	» »	»	» »	»	3	»	»			

THÉÂTRE DE SAUMUR.

JEUDI 8 avril 1869.

2^e représentation de la troupe d'opéra, avec le concours de M^{lle} BAUDIER, 1^{re} chanteuse des théâtres de Marseille, Toulon, La Haye.

1^o Les Brebis de Panurge, comédie en un acte.

2^o Le Songe d'une nuit d'été, opéra en trois actes.

OBLIGATIONS DU CHEMIN

TRANSCONTINENTAL PACIFIQUE

Avant d'en acheter, lire l'*Eclairneur financier* du 3 avril, qui donne aussi des détails ignorés du public sur l'affaire de Trouville.

4 fr. par an. — Rue Laflitte, 41, Paris.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin, par Th, de Langeac, Lord Erlistoun, nouvelle par l'auteur de *John Halifax*; Causeries scientifiques, par Sam (Henry Berthoud); Courrier du Palais, par maître Guérin; Impressions de voyage en Circassie, par Alexandre Dumas; Courrier des modes, par M^{lle} Alice de Savigny. — Gravures : Une réception à la nouvelle résidence

cafe et d'accepter l'hospitalité que vous offre ma mère. Chérie hésitait.

Elle se sentait touchée de la constance et de la générosité de Lucien; mais, quelque difficile que fût sa position, elle ne la trouvait point encore assez désespérée pour accepter le remède bourgeois d'un mariage avec un homme qui ne pouvait lui offrir qu'une modeste médiocrité.

— Dois-je espérer? demanda Lucien.

— Je vous l'ai dit, Monsieur, mon deuil m'interdit de penser à tout ce qui peut rappeler une fête, un mariage...

— Me permettez-vous de vous adresser une question, Mademoiselle?

Que comptez-vous faire?

— Je suis sans fortune : quand les derniers devoirs auront été rendus à ma marraine, je quitterai cet appartement, que les huissiers envahissent tout-à-l'heure et où rien ne m'appartient : car dans son imprévoyante générosité Mme de Noyons n'a pas songé que je pouvais un jour me trouver en face des nécessités de la vie.

— Que ferez-vous ensuite, demanda Lucien.

— Je suis bonne musicienne, dit-on...

— Oui, mais il existe des professeurs à un franc, et même à cinquante centimes le cachet; les concerts ne

de la reine Isabelle; le Passage de l'Echelle du Diable sur le Mont-Cenis; la Galerie des armures au musée de South-Kensington, à Londres; M. Rivero, président des Cortès espagnoles, le général Caballero de Rodas; la Ville du Cap de Bonne-Espérance; la Leçon de musique; Types de Constantinople (deux gravures); l'Antilope de Cafrerie; Echecs, Rébus.

— Les personnes qui ont l'intention de s'abonner à l'*Univers illustré* doivent se hâter, car il reste peu d'exemplaires des SPLENDIDES PRIMES GRATUITES qui leur sont offertes : le magnifique ALBUM DE LA GRAVURE MODERNE, richement relié et contenant cinquante-six planches in-folio d'une beauté et d'un mérite artistique exceptionnels, ou bien les quatre volumes in-quarto CHEFS-D'ŒUVRE DU THÉÂTRE MODERNE et des ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC. Les abonnés de six mois reçoivent gratuitement les ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC; les abonnés de trois mois reçoivent également gratuitement dans les bureaux du journal une jolie collection avec couverture imprimée contenant huit gravures en taille douce, d'après le Titien, Raphaël, Carrache, Teniers, l'Albane, Rembrandt et Watteau. — A la demande d'un grand nombre de personnes, l'administration de l'*Univers illustré* s'est décidé à accepter des abonnements d'essai d'un mois, au prix de 1 fr. 75 c., Paris et départements. On offre gratuitement aux abonnés d'un mois l'*Almanach de l'Univers illustré*, charmant recueil contenant 64 et 40 jolies gravures. — Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

CHEMIN DE FER

DE

POITIERS A SAUMUR

OUVERTURE de la souscription aux actions de 500 francs.

COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION :

Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et correspondant du Crédit foncier à Poitiers;

Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil municipal de Saumur;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-Moutiers;

G. BEGUIN-DESVAUX, propriétaire, membre du conseil municipal de Loudun;

KALB, négociant à Loudun;

CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil général de la Vienne, maire de Montcontour;

ROLLAND, propriétaire, membre du conseil municipal de Mirebeau;

DÈCLE, banquier, maire de Neuville;

AUBELLE, propriétaire à Tours.

rapportent presque rien, encore doit-on avoir préalablement pendant tout un hiver chanté dans les salons des gens à qui l'on impose ces billets. Reste le théâtre... pour y entrer il faut des protections puissantes, beaucoup de patience et la force de souffrir tant de petites et de lâchetés, que souvent l'énergie manque aux plus braves...

— Vous n'êtes pas encourageant, monsieur Lucien,

— Vaudrait-il mieux vous tromper?

— Non! et je vous sais gré de votre franchise. Eh bien! à défaut des leçons, des concerts et des théâtres, ne puis-je trouver une famille qui me confie l'éducation de ses filles?

— Une domesticité déguisée! des appointements d'une femme de chambre pour apprendre à lire à des enfants! être toujours prête à sortir, se montrer en tout temps disposée à écrire, à faire de la musique, à lire à haute voix un livre stupide; se faire prévenante, humble et pourtant aimable dans l'intimité; dès qu'il arrive des étrangers, s'éclipser, disparaître dans un angle et mettre tous ses soins à ce que nul ne s'occupe de vous. Il n'est pas permis à une gouvernante d'avoir de l'esprit et de posséder de la grâce, encore moins de conserver le sentiment de sa dignité.

(La suite au prochain numéro.)

Secrétaire,
M. CONTAT-DESPONTAINES, rue des Grandes-Écoles, 16 bis, à Poitiers;
Auxquels seront adjoints deux autres membres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du chemin est fixé à 11,500,000 fr.
Divisés comme il suit :
8,000 actions de 500 francs. 4,000,000
Obligations. 6,000,000
Subventions. 1,500,000

Les obligations seront émises plus tard et réservées par préférence aux actionnaires.

Ces obligations, émises à 275 fr. produisant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à 500 fr.

La clôture de la souscription aux actions est fixée au 15 avril courant.

Le conseil d'administration sera nommé

par les actionnaires eux-mêmes, conformément aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance, le CAPITAL SOCIAL sera INTÉGRALEMENT GARANTI aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une part proportionnelle dans les bénéfices.

Versements.
1/4 au moment de la constitution de la société et après avis donné un mois d'avance. 125 fr.
Les 3 autres quarts d'année en année au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation sur tout son parcours dans le délai de 3 ans au plus tard, à dater du jour de la constitution de la société.

On souscrit dans le département de Maine-et-Loire, chez MM. :
Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.
GALBRUN, notaire.

HACAULT, notaire.
Brézé..... DABURON, notaire.
Saumur.... LOUVET, TROUILLARD et C^e, banquiers.
Veuve LAMBERT et fils, banquiers.
Veuve de Fos et fils, banquiers.
COUTARD, négociant.
Et chez tous les notaires.
Angers.... BOUGÈRE, ROBINET C^e, banquiers.
LEMOITHEUX et fils, banquiers.
BORDIER, banquier.

BULLETIN FINANCIER.

Les tendances de la Bourse sont encore incertaines : baisse la veille, reprise le lendemain, telles sont ses allures; mais gagnant plutôt que perdant du terrain.

La rente française s'est relevée à 70 40 et l'Italienne a baissé depuis la semaine dernière de 56 à 55 70.

Les actions de la Banque peu recommandées par le dividende de cette année sont descendues à 2,845, et celles des Omnibus à 790, pour la même cause.

Le Crédit foncier se tient à 1,480, la Société générale à 580. Les Chemins français ont des prix meilleurs :

le Lyon 985, le Midi 615, le Nord 1,132 50, l'Orléans 957 50. Les Autrichiens gagnent 5 fr. et les Lombards se tiennent à 473 75, demandés, dit-on.

Mais l'attention de la Bourse se concentre sur les Obligations du chemin de fer transcontinental pacifique, le grand chemin national des Etats-Unis, allant de New-York à San-Francisco, et joignant les deux Océans, en traversant les contrées les plus fertiles du continent américain.

Ces Obligations, dont la garantie privilégiée repose sur les terrains concédés à la Compagnie sur le parcours de la ligne qui n'a pas moins de 6,000 kilomètres, figurent à la cote officielle au prix de 780 dollars, et sont remboursables dans un court délai à 1,000 dollars, rapportant un intérêt de près de 7 p. 100. Il y a des dixièmes.

La confiance qu'inspirent les finances américaines, leur force d'expansion — le 6 p. 100 fédéral monte sans cesse et est à 95 — donnent la conviction que les Obligations du transcontinental atteindront bientôt le pair et seront une fortune pour ceux qui auront eu le bon esprit de les acheter au prix actuel. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FRESNEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Fresneau, marchand épicer à Saumur, sont invités à se trouver, le lundi 19 avril courant, à dix heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
TH. RAVENEAU.

MAIRIE DE BROSSAY.

CONSTRUCTION D'UN CLOCHER ET PROLONGEMENT D'UNE SACRISTIE.

Le Maire de Brossay prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le dimanche 25 avril 1869, il sera procédé, à la Mairie de Brossay, à une heure précise de l'après-midi, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter, pour la construction, à forfait, d'un clocher et prolongement d'une sacristie.

L'ensemble de ces travaux s'élève à la somme de 7,350 fr., non compris les honoraires de l'architecte.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans et devis, cahier des charges, etc., à la Mairie de Brossay, tous les jours, de midi à quatre heures (fêtes et dimanches exceptés).

Le Maire de Brossay,
BERTHE.

MAIRIE DE BAGNEUX.

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET D'UNE MAISON D'ÉCOLE.

Le Maire de Bagnoux prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le lundi 26 avril 1869, il sera procédé, à la Mairie de Bagnoux, à une heure précise de l'après-midi, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction, à forfait, d'une Mairie et d'une maison d'école.

L'ensemble de ces travaux s'élève à la somme de 14,900 fr., y compris les honoraires de l'architecte.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans et devis, cahier des charges, etc., à la Mairie de Bagnoux, et chez M. Joly-Leterme, architecte, rue de la Petite-Douve, à Saumur, tous les jours, de midi à quatre heures (fêtes et dimanches exceptés).

Le Maire de Bagnoux,
DEMARST.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

La vente des marchandises de faïence, porcelaine, cristaux, bouteilles, verres, poterie, etc., dépendant de la faillite du sieur Louis Fresneau, négociant à Saumur, rue St-Nicolas, sera continuée, vendredi 9 avril 1869, à midi, et jours suivants.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE,

UNE POULICHE, âgée de 5 ans, pouvant servir à la voiture et à la selle.

S'adresser à M. DU TEMPLE, Grand'Rue, n° 43. (136)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Puits Neuf, occupée autrefois par M. Peralo.

S'adresser à M. PERALO, rue du Puits-Neuf. (150)

A VENDRE

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES BOURREES, livrés à domicile ou pris sur place.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

A LOUER

Pour la Saint Jean 1869,

Une MAISON, rue du Portail-Louis, occupée actuellement par M. Ofray, horloger, se composant d'un magasin, arrière-magasin, chambres aux trois étages, greniers et cave.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. RAGAIN, au Cimetière. (482)

ASPERGES D'ARGENTEUIL, FRAISIERS, VIGNES, ETC.

Asperges. — Les asperges d'Argenteuil sont les plus productives, les plus grosses (il y en a de 18 centimètres de circonférence), les meilleures de toutes celles connues. Elles ont obtenu près de 100 récompenses, en France, à l'Étranger et à l'Exposition universelle de 1867. On les plante sans engrais, sans défoncement, sans transport de terre, sans frais (voir la brochure : *Les Asperges, les Fraises, les Figues et les Framboises*. 1 volume in-18, avec 26 gravures, 1 fr. 50 franco par la poste).

Fraisières. — Collection des 200 meilleures variétés de fraisières de race américaine. La plus belle collection de France, et 10 variétés de fraisières européens, dits des Quatre-Saisons, à gros fruits charnus et parfumés (quelques variétés de fraisières américains produisent des fruits qui pèsent de 25 à 60 grammes).

Framboisiers. — Variétés les plus méritantes.

Vignes. — Collection de 60 variétés de raisins de table, les plus recommandables (voir l'*Horticulteur-Gastronome*. 1 vol. in-18, 1 fr. 50 franco par la poste).

Catalogue. — Pour se renseigner, demander franco le Catalogue général qui est envoyé franco. — Ecrire à M. V.-F. LEBEUF, horticulteur à Argenteuil (Seine-et-Oise).

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. BLONDEAU, menuisier, rue de l'Hôtel-Dieu, Saumur.

M. GARREAU-RATOUIS

NÉGOCIANT,

Rue du Puits-Neuf, Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'a nullement l'intention de quitter le COMMERCE D'ÉPICERIE et de CIRE, ainsi que quelques personnes mal intentionnées en ont répandu le bruit. Il continuera les affaires comme par le passé. (97)

Un chien de chasse épagneul, gris, taches brunes, ayant un collier, sans nom, répondant au nom de Médor, a été perdu mardi dernier. Prière de le ramener au tambour de ville. Il y aura récompense. (138)

LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières, ACHATS et VENTES de VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission, AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Carcassonne, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, Tours. (76)

PAPIER WILSONI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

AUX MÉNAGES ! BLANCHISSAGE DE LINGE

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié
En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France. Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUILLON, PIET, BELLAN ET C^e (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (111)

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHERIQUE

B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON)

PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS. UNIV. 1867
PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863

Expérience publique 4. les jours, à 2 et à 4 heures.

La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

BARATTES ATMOSPHERIQUES, depuis 5 fr.

TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste.

SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr.

DÉGONFLEUR (système BAUJIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 15 fr avec tire-pommes. — Prix-courants, franco.

BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du *Courrier du Pas-de-Calais*. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIR A NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 AVRIL.			BOURSE DU 7 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 35	»	»	70 25	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101 25	»	»	101	»	»
Obligations du Trésor.	482 50	»	1 25	483 75	1 25	»
Banque de France.	2850	»	5	2840	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1490	7 50	»	1495	5	»
Crédit Foncier colonial.	425	»	»	418 75	»	6 25
Crédit Agricole.	635	2 50	»	632 50	»	2 50
Crédit industriel.	650	»	»	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	272 50	»	2 50	270	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	586 25	1 25	»	586 25	»	»
Orléans (estampillé).	906 25	43 75	»	906 25	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1102 50	»	20	1097 50	»	5
Est.	586 25	»	»	586 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	982 50	1 25	»	967 50	»	15
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	616 25	2 50	»	607 50	»	8 75
Ouest.	571 25	»	13 75	571 25	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1480	»	115	1460	»	20
Canal de Suez.	485	1 25	»	482 50	»	2 50
Transatlantiques.	307 50	»	2 50	297 50	»	10
Emprunt italien 5 0/0.	55 80	»	05	55 65	»	15
Autrichiens.	662 50	»	1 25	662 50	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	472 50	»	2 50	470	»	2 50
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Romains.	54	»	1	53	»	1
Crédit Mobilier Espagnol.	310	»	»	307 50	»	2 50
Saragosse.	78	»	»	78	»	»
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	62 50	»	1	63	»	50
Compagnie immobilière.	105	»	1 25	105	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	339 50	»	»	340	»	»
Orléans.	330 50	»	»	331	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	327 75	»	»	327 25	»	»
Ouest.	328	»	»	328	»	»
Midi.	326	»	»	326	»	»
Est.	333 50	»	»	334	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le